

CHOlet

agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

BEGROLLES-EN-MAUGES - PLAN 2 / 2

Prescrit le 18 septembre 2017

Adopté le 19 mai 2025

Approuvé le

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président

atelierurbanova

urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Haie protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centrality commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

1AUe

1AUH

1AUy

2AUe

2AUH

2AUy

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

0

250

500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Emplacements réservés			
Commune	N°1	Objet	Bénéficiaire Surface (m²)
BEGROLLES-EN-MAUGES	2	Création d'un parking	Commune 446
SANT-LÉGER-SOUS-CHOLET	2	Extension de la station d'épuration	Agglomération 2027